

Regard d'Avenir Soufflenheim



Notre compte rendu de la séance

2. Programme d'exploitation de la forêt

Le technicien forestier nous confirme la maladie du frêne qui ne fait qu'empirer. Le frêne représente 35% de notre forêt.

Ce qui va nous obliger à procéder à des coupes beaucoup plus rapides, sur les 4-5 prochaines années.

3. Etat d'assiette des coupes

Prévue sur 2000 m3, les coupes passeront à plus de 3800 m3.

Petit rappel :

- **Les ventes se font sous forme d'adjudication,**
- **Les bois de chauffe sont un peu plus cher à Soufflenheim (44€/m3, Sessenheim est arrivé à 55€/m3), mais les ventes se font en totalité, contrairement à certaines autres communes,**
- **Les branches inférieures à 7cm doivent restés sur place**

6. Compte Administratif 2016 du budget principal

Un compte administratif qui met en avant une prévision au budget prévisionnel de plus de 20% (en augmentation par rapport au CA2015, soit plus de 920 K€uros qui seront reportés en 2017).

Un budget de fonctionnement prévisionnel qui incite l'augmentation des taxes communales et donc de nos impôts, (augmentation qui n'a rapporté que 14 K€uros de plus ?).

Pourquoi donc augmenter de façon systématique si le besoin n'est pas là.

De plus, j'ai rappelé mon intervention de l'année dernière sur le même sujet concernant l'obligation légale de fournir, dans le rapport de synthèse, les avantages en nature octroyés aux associations (loi NOTRe, article 107).

Intervention, qui avait permis au Maire Adjoint en charge des finances de déclarer cette réalisation pour le prochain CA ; **mince alors, une année, ca passe trop vite !!!**

Ce document doit être pris pour ce qu'il est ; une transparence à l'égard de nos concitoyens, rien de plus.

En tout cas, pas ce que voudrait le Maire ; tarifer les avantages pour les appliquer, comme le fait notamment la commune de HERRLISHEIM (précision du Maire lui-même).

9. Abrogation et remplacement de convention d'occupation précaire de terrains communaux

Faisant suite aux différents constats sur les prix de location, mais aussi sur les constructions illégales, une convention d'occupation précaire est proposée pour mettre à plat les tarifs de locations définissant un loyer pour chaque utilisation (fermage, stockage de bois, élevage et jardin).

Mme Véronique STEIN a rappelé que l'élevage d'animaux doit respecter les textes en vigueur et notamment en terme sanitaires. Elle précise que des contrôles devront être mis en place.

12. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement préalable au vote du budget

La commune est contraint d'engager des dépenses d'investissement pour des remplacements urgents de :

- Chaudière au presbytère,
- Chaudière à l'école Louis Cazeaux,
- Véhicule du personnel communal.

Cette somme représente près de 110 K€uros.

Contentement de Dominique Mey, sur le fait que la commune ait un excédent qu'elle peut utiliser rapidement : c'est vrai qu'avec plus de 920K€uros, il y a de quoi faire ; ce n'est plus un excédant, c'est un matelas !!!

Si on avait mieux anticipé (consultation des entreprises pour les 2 tranches, rappelée par l'opposition), la commune aurait pu réaliser la 2^{ème} tranche de la rue de Drusenheim encore en 2016.

18. Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Un huissier avait été mandaté pour recouvrer les impayés des loyers et charges d'un locataire de l'ancienne gendarmerie. Le montant est de 2.064,55 Euros.

Le Maire a rappelé que le logement a dû être nettoyé et des réparations ont également été faites.

Le Maire a malheureusement oublié de préciser que le montant des interventions se montent à plus de 13 K€uros.

22. Divers

Marchés signés

Entreprise	Objet du Marché	Montant TTC	Observations
JRS CONCEPTION – Matzenheim	Maîtrise d'œuvre maison RUBEL	16.158,00 €	

Interventions :

De M. le Maire :

Il fait état d'un courrier qu'il a reçu de la part de Marc Elchinger.

Il propose de voir les différentes possibilités de mettre en valeur l'artisanat local, tant la poterie que la céramique, qui pourrait trouver un lieu à travers les anciens ateliers des Céramiques Elchinger.

Ce lieu pourrait faire l'objet d'aménagements tels que de la restauration ou un lieu de vente.

Cette opération devrait pouvoir se faire sous l'égide du Pays Rhénan, qui a repris la compétence touristique.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de visiter les lieux afin de voir le potentiel et entendre.

Pour nous c'est une lueur d'espoir de sauvegarder un artisanat qui est en train de péricliter.

De Patrick MULLER : pour le chantier de la rue de Drusenheim

Faisant suite à mon courriel, l'Adjoint en charge des travaux est intervenu pour lire la réponse réalisée par le Maître d'œuvre quant aux problèmes de hauteur des plateaux surélevés réalisés.

Il y est fait état d'une hauteur de 10cm et précisé sa conformité.

Pour ma part, je lui ai rappelé que ce n'était la réponse attendue ; en effet mon mail demande quelles circonstances locales permettent d'établir la hauteur choisie (3 possibilités ; 10, 12 ou 15cm).

J'ai également précisé que :

- ***la hauteur des bordures posées, est de 14cm***
- ***le plateau surélevé se trouve à 2cm de la partie haute de la bordure, ce qui fait donc 12cm,***

De notre part :

1. Suite de la pétition concernant les problèmes d'inondation au quartier des étangs

J'ai souhaité connaître la suite apportée à la pétition ; aucune précision n'a été faite.

Pas de date de prévue, comme promis ???

2. Sur les décomptes manquants depuis 2011 sur les anciens logements de gendarmes

J'ai rappelé mon intervention, pour connaître le bilan des pertes éventuelles, rencontrées sur les décomptes de charges non présentées depuis 2011, aux particuliers et malgré mes courriers, aucune réponse n'a été apportée.

J'ai remercié le Maire pour l'envoi de nombreux documents (état de loyers et charges, facturation de l'électricité et des poubelles, entretien des bâtiments et dégâts causés par un locataire) et de sa réponse.

Néanmoins je trouve anormal que :

- ***Le manque de suivi des 2 mandataires sur le décompte des charges n'ait pas été réalisé depuis fin 2011.***
- ***Un contrôle inexistant du suivi par la commune.***
- ***L'incapacité des Elus à prendre les mesures qui s'imposent et surtout le manque d'imagination pour régler le problème.***

3. Information sur les litiges juridiques

Comme prévu au règlement interne, j'ai souhaité connaître l'avancement des litiges juridiques existants ; aucune information ne nous a été donnée.

4. Implantation d'une nouvelle entreprise

J'ai souhaité connaître l'avancement sur les mouvements et travaux constatés sur l'ancien MFC.

De plus des modifications de façades sont en cours qui auraient dû faire l'objet d'un permis de construire, or, rien n'est affiché.

En dehors du fait qu'une entreprise de Bischwiller est en train de s'installer, le Maire a été incapable de donner plus d'informations, y compris sur l'oubli administratif tel que le permis de construire.

En tout cas, le Maire a montré un certain agacement aux questions que j'ai posées ; peut être des réponses qu'il ne souhaitait partager avec l'ensemble du Conseil Municipal.